DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

Délibération n° 2014.02.052

Commune de LINARS - cession de plusieurs parcelles

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 février 2014**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI

Excusé(s) :

Redwan LOUHMADI

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2014

DELIBERATION N° 2014.02.052

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE	Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

COMMUNE DE LINARS - CESSION DE PLUSIEURS PARCELLES

Après la déconstruction des ouvrages d'assainissement existants suite à la suppression de la station d'épuration des eaux usées de Linars au semestre 2012, et la mise en service de la nouvelle station d'épuration « Les Murailles » à Fléac ainsi que le poste de transfert de Cheneuzac à Linars, la parcelle cadastrée AT2 d'une superficie de 3 314 m² (33a 14ca), n'est plus utilisée.

C'est pourquoi, la commune de Linars, propose d'acquérir ces terrains pour une somme forfaitaire de 622 €.

De plus, la commune se propose également d'acquérir les parcelles AR1-AR2-AS87/88/90/137/139/141 ; AS124 et AS 114/115/143/145/147/149/151 d'une superficie de 9 577m² , suite à l'abandon de la station de production et des captages d'eau potable de Cheneuzac pour la somme forfaitaire de 1800 €.

Vu l'avis du service France Domaines,

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 28 janvier 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession à la commune de Linars, de la parcelle cadastrée AT2 d'une superficie de 3 314 m², pour un montant forfaitaire de 622 € et la cession des parcelles AR1-AR2-AS87/88/90/137/139/141 ; AS124 et AS 114/115/143/145/147/149/151 d'une superficie de 9 577 m² pour un montant forfaitaire de 1 800 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes à intervenir.

DE CONSTATER les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine du GrandAngoulême.

D'INSCRIRE les recettes au budget assainissement – article 775 et au budget eau potable - article 775.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
M. GERMANEAU ne prend pas par au débat et au vote.
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **25 février 2014**	**Affiché le :** **25 février 2014**